

L'apport de l'Afrique à la justice internationale pénale

Type de contenu : Texte

Type de médiation : sans médiation

Type de support : Volume

Titre(s) : L'apport de l'Afrique à la justice internationale pénale / sous la direction de Catherine Maia, Jean-François Akandji-Kombé, Jean-Baptiste Harelimana ; préface de Robert Kolb ; postface de Fatou Bensouda

Auteur(s) : Maia, Catherine (19..-....)

Autre(s) auteur(s) : Akandji-Kombé, Jean-François (1962-....)
Harelimana, Jean-Baptiste (1972-....) juriste

Autre(s) responsabilité(s) : Kolb, Robert (1967-....) juriste (Préfacier)
Bensouda, Fatou B. (1961-....) (Postfacier)

Publication : Paris : L'Harmattan

Date de copyright : C 2018

Description matérielle : 1 vol. (381 p.) : couv. ill. ; 24 cm

Collection : Études africaines Série Droit

ISBN : 978-2-343-15975-1

EAN : 9782343159751 br.

Appartient à la collection : Études africaines. Série Droit 2425-5548

Classification décimale Dewey : 341.552 096

Note sur les bibliographies et les index : Notes bibliogr.

Résumé ou extrait : La 4e de couverture indique : "Quel est l'apport de l'Afrique au mouvement de pénalisation qui traverse le droit international ? Telle est la question à laquelle cet ouvrage propose d'apporter des éclairages au travers de contributions de plusieurs experts. C'est avec la fin de la Guerre froide que la justice internationale pénale tonnait un nouvel élan. D'une part, les tribunaux d'Etats européens s'engagent, au titre de la compétence universelle, dans la poursuite de responsables de crimes commis notamment en Afrique et restés jusque-là impunis. D'autre part, les crimes en ex-Yougoslavie,

puis au Rwanda, conduisent à la création par l'ONU de tribunaux pénaux internationaux ad hoc et le Statut de Rome donne naissance à la Cour pénale internationale à laquelle adhèrent rapidement la plupart des pays africains. L'enthousiasme initial à l'égard de cette nouvelle juridiction permanente s'effrite toutefois progressivement, tandis que l'Afrique représente la majorité des situations sous enquête, devenant ainsi le centre de gravité du mouvement de pénalisation du droit international. Les risques de politisation, les limitations de sa compétence et une efficacité vacillant au gré de la collaboration des Etats laissent la porte ouverte à d'autres formes de justice qui, en Afrique, se concrétisent, entre autres, par une justice transitionnelle, des tribunaux pénaux internationalisés et une chambre criminelle au sein de la future Cour africaine de justice et des droits de l'Homme, autant de facettes visant à répondre à l'aspiration d'une justice régionale par les Africains et pour les Africains, mais présentant de nombreux défis pour l'efficacité de la justice pénale aux niveaux national, régional et international."

Sujet - Collectivité : Cour pénale internationale Cour africaine de justice et des droits de l'homme -- Et l'Afrique

Sujet - Nom commun : Tribunaux criminels internationaux -- Afrique
Commissions vérité et réconciliation -- Afrique